

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 19 avril 2011, le nom, le sigle (abréviation) et les emblèmes de «Global Water Partnership», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi sus-mentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
en anglais: Global Water Partnership
- b. le sigle (abréviation)
en anglais: GWP
- c. les emblèmes



19 avril 2011

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle